



ZONE DE DISTRIBUTION : CHEILLE (BOURG)

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées (atrazine desethyl deisopropyl), mais inférieures aux valeurs sanitaires définies pour limiter les usages. Un suivi renforcé est mis en place. La non conformité observée a pour origine l'eau produite à Lureau Barbereau (UDI CHEILLE St Blaise) du fait de l'arrêt provisoire de la source au Turonien "LES VALLEES". Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. Pour les PFAS, l'indice de qualité est "A" (aucun dépassement de la valeur limite de qualité fixée à 0.10 microgramme/l pour la somme des 20 PFAS). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : VALLEES S.. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. L'eau de la source est celle du Turonien. En 2025, votre réseau a été alimenté par la ressource LUREAU BARBEREAU du fait de l'arrêt provisoire de la source "LES VALLEES".

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente de façon permanente 930 personnes sur 1 commune (CHEILLE). Le responsable des installations est : « CC TOURAINE VALLEE DE L'INDRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau ou la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) qui est la « CC TOURAINE VALLEE DE L'INDRE ».

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **21,6 mg/L**
Valeur maxi : **24 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **8**
Conformité : **63 %**
Nombre de substances recherchées : **454**
Valeur maxi : **0,15 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)**
Substance(s) non conforme(s) : **atrazine déséthyl déisopropyl**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**
Année prise en compte : **2023**

SOMME DE 20 PFAS

- Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/05/2026

UDI 037000158

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **31,8 °f**
Valeur maxi : **31,8 °f**
Année prise en compte : **2023**

FER

Très bonne qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **2 microgramme/L**
Valeur maxi : **5 microgramme/L**